

plainte + retrait + consequences?

Par **neomatrix**, le 11/01/2005 à 16:30

Bonjour,

Alors voila mon soucis: Image not found or type unknown

mon epouse s'est mise à boire en accompagnant cela de ses antidépresseurs...

La situation est vite devenue insupportable et donc pour eviter son agressivité verbale j'allais faire un tour et un soir je rentre et la trouve dans un etat catastrophique:

- enroulee dans le rideau
- allongée au sol
- inconsciente
- avec tout un tas de bleux, griffures, blessures...etc.

J' appel les pompiers et evidemment il en resulte : HOPITAL.

De la il m a ete refuse de la visiter a sa demande.

A sa sortie sur l influence de sa mere elle porte plainte pour coups et blessures!!!!!!!!!!!! Image not found or type unknown

ALORS AVANT TOUTES CHOSES, SINON JE NE VOUS ECRIRAI PAS... JE NE L'AI PAS BATTUE !!!!!! Image not found or type unknown

Elle débarque le jour meme avec 3 agents de police pour prendre ses affaires car elle a soi disant peur de ma violence...

On se separe et je decouvre ma convocation 3 semaines apres...

Choqué et bléssé d'un tel non sense, je me refuse a la voir a discuter et mon facteur me presente une lettre en AR ou elle me relate tous les VRAIS faits qui se sont déroulés, elle se rappelle maintenant car elle a soi disant eu des flashs backs que je ne l'ai pas touchée et quel s'est blessée toutes seules (1.87g d'alcool et une plaquette entiere d'antidepresseurs...!) et enfin elle me dit quelle ne peut pas vivre sans moi et me demande pardon....

Je me presente a ma convocation et on m annonce que la plainte est retiree, on me questionne (en me precisant que l on sattendait a voir un geant de 2m et tres musclé ...) ; je donne cette lettre et pour finir le Procureur classe l'affaire...

D SUPER!!!!!!! OUI Mais non!!!!!!!!!!!! Image not found or type unknown

Mon epouse se démaine dans tous les sens pour me recuperer:

- contact mes parents, ma soeur, les amis...etc
- me telephone tous les jours (je ne reponds pas)
- SMS (je ne reponds pas)

Mais Bon j'ai toujours des sentiments pour elle et je serai peut etre pres a envisager de discuter et de renouer pour sauver notre mariage...

ET VOILA LA QUESTION:

Quels sont les risques qui m'attendent au niveau police et juridiques?:

Si elle me refait la meme chose, c est adire "petage de plombs" + plaintes???

Car des amis m ont dit que meme si j avais ete reconnu innocent, je precise bien a juste titre, vu cet antecedent je m' aventurerai à de gros problemes...

Au cas ou j'accepte de lui donner une dernier chance, y'a-t-il un moyen de me proteger ? ? ? Image not found or type unknown

MERCI d' avance a l 'aide que vous pourrez m'apporter....

Par **Yann**, le **11/01/2005 à 18:23**

Un conseil non juridique: laisse tomber c'est trop risqué. Je ne dis pas que c'est la meilleure solution, ni que c'est facile, mais d'expérience je sais que fréquenter des alcooliques c'est juste bon à attirer des ennuis et ce quelle que soit l'importance qu'ait la personne à tes yeux. Tôt ou tard ça recommencera.

Plus juridiquement si tu refuses de vivre avec elle tu risques le divorce à tes torts pour rupture de la vie commune. Donc cohabite au moins le temps du divorce. Ceci dit je ne suis pas encore au point depuis la réforme du divorce l'an passé, donc il y a peut être d'autres possibilités. Si quelqu'un pouvait intervenir?

Concernant les antécédants je ne pense pas que tu risques quelque chose. La lettre est elle en sûreté?

Par **fabcubitus1**, le **11/01/2005 à 18:34**

Alors, là, il y a un gros problème : Elle a l'air d'être une personne très instable!

Personnellement, je te conseillerais de ne pas retourner avec, à mon sens, ça ne t'amènerait que des ennuis.

De plus, elle prend des antidépresseurs, la pire saloperie qui existe à mon avis, ça détruit la vie d'une personne en la rendant complètement amorphe. Il faudrait déjà qu'elle arrête ça, car ça ne soigne rien du tout, ça lui gâche la vie, c'est une vraie drogue dur, au même titre que l'héroïne!

Il suffirait qu'elle ait des rendez-vous réguliers chez un psychologue, qu'elle ait des personnes proches d'elle. qu'elle arrête absolument l'alcool!

Car tu n'as pas vraiment de moyens de te protéger contre ses plaintes, ça te détruira la vie et la détruira elle aussi.

Je te conseille de la laisser chez sa mère et de divorcer pour faute :

[quote="Art. 242 C Civ":3d0m37ba]Le divorce peut être demandé par l'un des époux lorsque des faits constitutifs d'une violation grave ou renouvelée des devoirs et obligations du mariage sont imputables à son conjoint et rendent intolérable le maintien de la vie commune.[/quote:3d0m37ba]

Par **neomatrix**, le **13/01/2005 à 11:36**

Merci pour vos reponses....

Mais je ne pense pas qu'elle soit vraiment dépendante de l'alcool mais plutôt que le mélange alcool médicament est la cause ...

C'est pourquoi je me dis que peut être je pourrais lui donner une dernière chance... mais mon soucis est de savoir quels sont les risques en termes juridique???? et les paradis????

S'il s'avère que ces risques soient démesurés et du domaine de l'inconscience je serai obligé

de mettre mon amour de cote pour laisser place a la RAISON.....!

Par **Olivier**, le **13/01/2005** à **15:01**

Juste pour info le divorce pour rupture de la vie commune a été modifié et peut maintenant être demandé après une séparation de fait de deux ans (et non plus 6 comme auparavant...) cela dit ça laisse le temps de voir venir quand même !

Par **fabcubitus1**, le **13/01/2005** à **16:48**

Oui effectivement je me suis mal exprimé. Je voudrais plutôt dire que pour les personnes qui ont des problèmes de comportement, comme ton ex, boire de l'alcool, à forte dose est très mauvais !
Mais Olivier à raison !

Par **matimat**, le **18/01/2005** à **00:22**

alors j'ai 2 réponses :

- ayant vécu situation similaire, il vaut mieux que tu partes car ça recommencera tôt ou tard. Imagine le pire, elle met fin à ses jours, les parents portent plainte contre toi, disent que tu avais dans le passé forçait leur fille à retirer sa plainte pour raison X ou Y... enfin bref...

- d'un point de vue administratif, il serait je pense judicieux de déposer une main courante pour dénonciation calomnieuse mais je ne sais pas si c'est possible et surtout je ne sais pas si ça peut t'aider dans l'avenir si jamais ça devait se gêter.

Un dernier conseil, vas voir un psy pour lui demander quoi faire. En principe, il ne te répondra pas mais te dirigera vers la porte de secours plutôt que la porte de retour.

Par **Krys29**, le **22/01/2005** à **23:21**

Je voulais juste apporter une précision par rapport à ce qu'e j'ai lu plus haut.

Les anti-dépresseurs ne sont pas une mauvaise chose. Faut arrêter cette mistification. de mauvaises séries à la Dallas... C'est vraiment pas très réfléchi...

Déjà, pour info, il existe deux groupes d'anti-dépresseurs selon les troubles des patients. Des "dopants" qui permettent de stimuler à nouveau les gens. Et des "calmants" qui permettent aux gens de ne pas ressasser pendant une période et ensuite d'avoir plus d'énergie pour reprendre le dessus.

Donc le couplet sur les anti-dépresseurs qui avachissent les gens... c'est vraiment de la connerie et c'est dangereux de véhiculer de telles inepties. car si ils sont prescrits, c'est parce que les personnes sont en réelles souffrances. Et non parce que c'est plus

ysmpathique ou plus rapide, lsu fun...

Quand au couplet sur l'accoutumance, là encore, les anti-dépresseurs actuelles ne peuvent générer une accoutumance qu'au bout de plusieurs mois. et je ne connais aucun praticien qui soit autorisé à délivrer de tels traitements et qui le ferait sciemment!

Je voulais rectifier ce genre de propos dangereux et mystificateurs.

C'est aussi petit que la violence vient des jeux video... C'est le patient qui détourne la médecine, pas l'inverse. A méditer.

Par **jeeecy**, le **23/01/2005** à **09:41**

[quote="Krys29":31yprg9c]Je voulais juste apporter une précision par rapport à ce qu'e j'ai lu plus haut.

Les anti-dépresseurs ne sont pas une mauvaise chose. Faut arrêter cette mistification. de mauvaises séries à la Dallas... C'est vraiment pas très réfléchi...

Déjà, pour info, il existe deux groupes d'anti-dépresseurs selon les troubles des patients. Des "dopants" qui permettent de stimuler à nouveau les gens. Et des "calmants" qui permettent aux gens de ne pas ressasser pendant une période et ensuite d'avoir plus d'énergie pour reprendre le dessus.

Donc le couplet sur les anti-dépresseurs qui avachissent les gens... c'est vraiment de la connerie et c'est dangereux de véhiculer de telles inepties. car si ils sont prescrits, c'est parce que les personnes sont en réelles souffrances. Et non parce que c'est plus ysmathique ou plus rapide, lsu fun...

Quand au couplet sur l'accoutumance, là encore, les anti-dépresseurs actuelles ne peuvent générer une accoutumance qu'au bout de plusieurs mois. et je ne connais aucun praticien qui soit autorisé à délivrer de tels traitements et qui le ferait sciemment!

Je voulais rectifier ce genre de propos dangereux et mystificateurs.

C'est aussi petit que la violence vient des jeux video... C'est le patient qui détourne la médecine, pas l'inverse. A méditer.[/quote:31yprg9c]

je ne suis pas du tout d'accord pour plusieurs raisons

-les medecins prescrivent des antidepresseurs a tort ou a raison, ils ne s'emmerdent plus (desole pour l'expression mais c'est vrai) a entendre les geremiades de certains alors qu'un bon coup de pied au cul suffirait!!

-la France est le pays où la consommation d'antidepresseur est la plus elevee. Alors soit ce sont les 35 heures qui sont trop violentes pour les francais (les pauvres petits ils doivent etre fatigues!!!!) ou bien si les francais sont plus stressés que les habitants des autres pays.

Donc faut arreter de raconter tout cela : les antidepresseurs c'est mauvais pour la sante et c'est tout. CE N'EST PAS UNE SOLUTION!!!!

Par **Yann**, le **23/01/2005** à **10:49**

Pour ceux qui veulent continuer le pugilat sur les antidépresseurs rdv dans le sujet suivant:

:arrow:

Image not found <http://juristudiant.celeonet.fr/forum/vphp?t=661>

Par **neomatrix**, le **23/01/2005 à 13:11**

Je tenais a vous remercier à tous pour vos reponses qui m ont eclaircis sur certains points
En conclusion: il s'avere que juridiquement,^pour ma protection, il n existe rien... Si ce n'est
devenir son Papa et non Mari en la controlant en permanence;

Image not found type unknown
:arrow: **L obligée a voir son psy régulièrement...**

Image not found type unknown
:arrow: **L obligée a faire une prise de sang tous les mois (gammaGT)...**

Image not found type unknown
:arrow: **separation de biens pour eviter les dettes...**

Image not found type unknown
:arrow: **esperer et prier pour quelle est vraiment changer...**

Image not found type unknown
Etc.

==>Je ne sais pas si son et mon AMOUR serai suffisant pour vivre dans de telle conditions...
Serait-ce viable à long terme?
Je sais maintenant il ne me reste plus qu à reflechir et prendre ma decision Corneillienne...
ENCORE UNE FOIS MERCI A TOUS.....

Par **Olivier**, le **23/01/2005 à 13:24**

pour la séparation de biens, tu peux demander la séparation de biens judiciaire si tu arrives à
prouver que le comportement patrimonial de ton épouse met en danger les intérêts de la
famille... (ça évitera de t'embêter à avoir son accord pour un changement de régime
matrimonial dans les conditions de l'article 1394 du code civil)...

Sinon je suis d'accord pour le reste (pour les prières on peut monter un service de prières en
ligne si tu veux...)

Par **Yann**, le **23/01/2005 à 13:38**

Ta décision est très courageuse et je t'en félicite, moi j'aurai pris la solution de facilité. Je te souhaite de tout mon coeur bon courage et bonne chance. Image not found or type unknown

Par **Krys29**, le **23/01/2005** à **19:58**

ce que je lis ici est effarant. Surtout le passage sur le coup de pied au cul. Toi tu vas nous faire un bon futur harceleur... on est en 2005, et certains ont encore des attitudes moyennageuses. franchement, informez vous sur le sujet. Vous verrez que c'est un peu plus complexe que le débat, il est fragile, il est mou, il est assisté. C'est justement face à des gens comme vous que certains sombres. Je suis consterné. Je me demande quelle expérience de la vie ont ces gens ppur penser ainsi. L'amalgame docteur / médecin est inquiétant aussi. Surtout pour des personnes sur un cursus juridique.

Par **jeeecy**, le **23/01/2005** à **20:14**

bon d'abord pour les antidepresseurs on termine la discussion ici : [http://juristudiant.celeonet.fr/forum/vphp?t=661](http://juristudiant.celeonet.fr/forum/v...php?t=661)

Alors je n'ai pas dit que les antidepresseurs n'étaient pas utiles. Seulement en France on en consomme de trop (et ca c'est pas moi qui l'ai dit!) et donc pour certains c'est clair qu'un coup de pied au cul ne leur ferait pas de mal

maintenant il est vrai que tout depend de la situation

Quant à l'amalgame docteur/médecin je vois pas où est le problème puisque c'est la même chose dans le langage courant!

Mais le titre de docteur est attribue a ceux qui passent des doctorats : pharmaciens, juristes, médecins...

Par **Krys29**, le **24/01/2005** à **03:23**

Certains médicaments ne sont délivrables que par des docteurs spécialisés dans tel ou tel discipline. Pour le coup de pied au cul, certains anti-dépresseurs assurent cette fonction. LOL Le problème vient des gens et non des médicaments, mais ces cas là ne sont pas aussi nombreux qu'on veut nous le faire croire. Si la consommation est forte, c'est avant tout un problème social, identitaire propre à la France. Ensuite, le problème est génétique et en ce sens là le Français est pas gâté par la nature. Pour ceux qui ne le savent pas, la dépression n'est pas un épisode de la vie de quelqu'un ou un petit tracas, ca c'est une déprime. Une dépression est une maladie génétique pour laquelle nous n'avons pas encore trouvé de

solutions adaptés. en attendant, nous soulageons les patients.
Désolé pour cette parenthèse (nécessaire je pense).
désolé de mettre enporté ainsi, mais sous le coup j'ai pensé à macopine qui a découvert récemment qu'elle avait une sclérose en plaque et qui déprime régulièrement à cause de sa maladie.

Par **Yann**, le **24/01/2005** à **10:23**

Je réitère pour le débat sur les anti dépresseurs rdv au post adéquat!

:arrow:

Image not found <http://juristudiant.celeonet.fr/forum/vphp?t=661>

Le prochain qui en parle ici je lui vire son message. Vous êtes
[size=200:1pg3qwtr][u:1pg3qwtr]tous[/u:1pg3qwtr][size:1pg3qwtr] prévenus.
.evii.

Oui, même Olivier Image not found or type unknown

Par **Krys29**, le **29/01/2005** à **19:28**

Faut pas s'énerver Yann! T'as l'air sur les dents. Tu veux un petit Lexomil?

:lol: :lol: :lol: :lol: :lol:

Image not found image type unknown image type unknown image type unknown image type unknown image type unknown